

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Quatrième période (1^{er} janvier 2018 - 31 décembre 2020)

Programmes

ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2017

> Le Journal officiel du 23 décembre 2017 a publié un arrêté du 18 décembre 2017 qui reconduit jusqu'au 31 décembre 2018 plusieurs programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de **précarité énergétique**.

Il s'agit des programmes suivants :

- Communauté Locale d'Éco-citoyens (CLEO) ;
- Eco-gestes solidaires
- Eco-gestes durables
- Diagnostics Énergétiques pour Accompagner la Rénovation (DEPAR)
- MAGE
- ECORCE
- AMO Déclic auprès de copropriétés
- Plateforme Wimoov – la mobilité durable accessible à tous
- Apprentissage et Local VÉlo pour Offrir une Liberté de mobilité Économe en énergie (ALVEOLE)
- Précarité Énergétique en matière de Déplacements et Auvergne Rhône-Alpes (PEnD-AURA)
- Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

> Figure ci-après l'arrêté du 18 décembre 2017.

>>>